RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Procès-verbal du comité consultatif d'allocation des ressources
Section psychiatrie

Direction concernée : DDOS

Réunion :	**CCAR Psychiatrie n°3**		
DATE :	20 AVRIL 2023	**LIEU :**	ARS MARTINIQUE (SALLE FLAMBOYANT)

QUORUM	Membres titulaires présents :
	• Présentiel : 5
	• Visioconférence : 0
	Membres titulaires absents : 4
	
	Membres suppléants présents :
	• Avec droit de vote
	  ○ Présentiel : 2
	  ○ Visioconférence : 1
	• Sans droit de vote :
	  ○ Présentiel : 3
	  ○ Visioconférence : 0
	
	Le quorum est atteint.		

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CCAR PSY DU 02 MARS 2023	Le CCAR prononce la validation temporaire du compte-rendu de la séance du 02/03/2023. Le compte-rendu est présenté en séance et transmis par mail aux membres le 20/04/2023. Aucun avis contre n'a été enregistré à l'issue de la phase de consultation par mail au 21/04/2023. Le compte-rendu de la séance du 02/03/2023 est donc définitivement validé à l'unanimité. Le secrétariat du CCAR s'engage à transmettre les prochains comptes - rendus en amont des séances de validation.		
INFORMATION SUR L'ALLOCATION DE RESSOURCES DEFINITIVE A BLANC	Les ressources théoriques de psychiatrie hospitalière observent une baisse après application à blanc du nouveau modèle de financement en Martinique (-0,62%), mais cette baisse apparente des financements met en exergue des leviers d'optimisation des ressources réelles dès 2023.		

POUR 2022	L'évolution des recettes à blanc est contrastée en fonction des établissements (+0,97% pour le CHMD, - 4,47% au CHUM et – 20,7% à la Clinique de l'Anse Colas). Cette situation contrastée entre établissements résulte à la fois des effets de l'application de la réforme (volatilité de la DFA), mais également de l'utilisation de la modulation régionale (correction des effets revenus). Dans les deux cas, une importance cruciale de l'exhaustivité et de la qualité du codage de l'activité a été identifiée. Au niveau régional, la DFA représente 16,8% des financements globaux 2022, toutefois le potentiel de ce compartiment est sans doute supérieur aux montants définitifs notifiés à blanc le 18 avril aux établissements (min. 1M€). Le potentiel des financements des établissements de Martinique est lié à l'exhaustivité et à la qualité du codage PMSI (renseignement des modes d'entrée et des modes de venue, codage de l'activité de liaison au CHU de Martinique pour laquelle aucun acte d'ambulatoire correspondant n'a été codé en 2022 ni sur les exercices antérieurs). La dotation populationnelle de Martinique, de 61,3 M€, représente 74,2% des financements à blanc 2022. Après retraitement des activités spécifiques régionales, l'enveloppe prudentielle de 2% a été constituée et répartie conformément à la clef de répartition actée en CCAR. Les 6 indicateurs géopopulationnels actés en CCAR ont été appliqués à 98% de l'enveloppe restante. Une gestion des effets revenus entre secteur ex-DG et secteur ex-OQN s'est avérée nécessaire au niveau régional (prise en compte de l'historique de financement, correction d'un biais du simulateur national, seul le principe d'application d'un dispositif national de sécurisation des recettes 2023-2025 connu, sans précision sur les montants sécurisés, choix de modulation confirmés dans la plupart des régions en France). L'application brute du simulateur national de répartition de dotation populationnelle a mis en exergue les éléments suivants : • Effets revenus forts (+14% Clinique Anse Colas, - 12,1% CHUM, +0,1% CHMD), • Effet d'optique sur la bascule de la DotPop ex-DG (CHUM) vers la DotPop ex-OQN (Clinique Anse Colas), • Risque de survalorisation de la DotPop ex-OQN en référence au montant estimatif de la DGOS, • Mise en lumière d'une sur-dotation historique possible de la psychiatrie du CHUM.

	Plusieurs leviers de modulation ont été envisagés dans un cadre contraint par les décisions actées en CCAR du 02/03/2023. Les leviers utilisés in fine sont : • Modulation paramétrique sur la part dotation populationnelle pour tenir compte du différentiel des charges ex-DG/ex-OQN (impact de la masse salariale médicale sur le secteur ex-DG) ; • Modulation de l'enveloppe discrétionnaire régionale. Les effets revenus provisoires ainsi obtenus sur le périmètre de la réforme sont de 0% CHMD, -2% CHUM et 2,9% Clinique Anse Colas.
INFORMATION SUR LE DISPOSITIF DE SECURISATION DES RECETTES ET DES EFFETS REVENUS	Le dispositif national de sécurisation des recettes des établissements de santé est maintenu. Les montants sécurisés par établissement sont attendus en avril pour une application à la C1-2023 en mai.
INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023	L'ARS se positionne sur le choix d'une méthode d'allocation prudente pour ce début de campagne 2023 selon les modalités suivantes : • Notification uniquement de la Dotation Populationnelle de base sécurisée majorée des mesures exceptionnelles inflation et point d'indice sur la base des montants par établissements délégués par le national ; • En parallèle, travail conjoint avec le CCAR sur la croissance de la dotation populationnelle jusqu'à la C2, en sachant que la nouvelle version améliorée du simulateur national est annoncée par l'ANAP pour juin 2023.
AVIS SUR L'ENVELOPPE DE CONTRACTUALISATION 2023	L'ARS sollicite l'avis du CCAR pour Le maintien de l'enveloppe de 2% en 2023 et la définition des modalités de répartition entre les établissements en fin de campagne budgétaire 2023. Le CCAR adopte les deux propositions à l'unanimité.
PERSPECTIVES SUR LES ACTIVITES SPECIFIQUES	L'ARS annonce la création, dès 2023, d'une Equipe Psychiatrique d'Intervention de Crise (EPIC) auprès du CH Maurice Despinoy. Le financement du fonctionnement de l'EPIC est assuré par l'ARS sur une période expérimentale de 2 ans. Une possibilité de pérennisation au moyen de la création d'une activité spécifique régionale est annoncée, en fonction de l'évaluation de l'EPIC en

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Martinique

Procès-verbal du comité consultatif d'allocation des ressources
Section psychiatrie

Direction concernée : DDOS

	2025. L'ARS informe également le CCAR de la programmation du prochain comité de prévention suicide prévu le 2 juin (en cours d'organisation). Les points suivants relatifs au dispositif du Numéro National Prévention Suicide seront abordés à cette occasion : • Point sur les travaux relatifs au 3114 initiés entre les équipes du CHUM et du CHMD ; • Présentation du projet de film de l'association LUMINA sur la question du suicide chez les jeunes (un comité scientifique se réunira afin de valider le contenu du film avant la diffusion au grand public).

PROCHAIN CCAR PSY	06/09/2023	
LIEU :	ARS	
ORDRE DU JOUR :	REPARTITION DE LA DOTATION POPULATIONNELLE ET AUTRES COMPARTIMENTS DE FINANCEMENT	

Dr Rémy SLAMA
Président de la section psychiatrie
Comité consultatif d'allocation des ressources de Martinique